Arsia Infos

Nr.107
Mars
2013

Mensuel de l'Association Régionale de Santé et d'Identification Animales

BVD et achat de bovins : To test or not to test ?

Schmallenberg, langue bleue, brucellose, tuberculose,... émergentes ou ré-emergentes, ce sont autant de maladies qui ont dernièrement sévi dans nos campagnes. L'assainissement progressif des cheptels repose sur le travail des acteurs de la santé animale, leur souci du maintien de l'équilibre sanitaire et économique des troupeaux, leur engagement professionnel et leur dévouement.... quand ce n'est pas, tout simplement, la passion de leur profession.

Pour autant, l'Arsia s'associe à l'inquiétude manifestée par les représentants de la FWA, de l'UPV et de la Faculté de Médecine Vétérinaire, face à la situation toujours préoccupante, précisément en matière de BVD (Diarrhée Virale Bovine). Si les « urgences » évoquées précédemment ont occulté l'importance d'entreprendre une lutte contre le virus de la BVD, celui-ci pourtant entraîne lui aussi des conséquences zootechniques et économiques négatives et non négligeables: mortalité chez les veaux, diarrhées et troubles respiratoires, retards de croissance, infertilité, ... Les représentants cités ci-dessus ne l'oublient pas, loin s'en faut. Vous l'avez sans doute entendu, vous l'avez sûrement déjà lu entre autres dans nos pages, la BVD revient bientôt sous les projecteurs, sous la forme d'un plan de lutte dont les détails et le financement restent encore à définir.

Il est urgent, pour la Belgique, de mettre en place une lutte concertée contre la BVD, étant donné les décisions de stratégie déjà prises dans plusieurs pays voisins (l'Allemagne et le Luxembourg), mais également dans de nombreuses autres contrées européennes.

Nous disposons pour ce faire d'outils performants, garants d'un plan d'assainissement efficace. Ceci étant, nous avons à cœur de diffuser collégialement le message suivant, essentiel : si un ensemble de mesures peuvent être activées pour s'affranchir du virus de la BVD, **vous éleveurs, avez la main sur la principale d'entre elles : la biosécurité**. En effet, les caractéristiques épidémiques de la maladie font que « le virus de la BVD est un virus qui s'achète ».

Or, il apparaît clairement que le désintérêt vis à vis du contrôle de la BVD à l'achat s'est accentué depuis 2010, suite notamment à l'abandon des tests obligatoires à l'achat pour la brucellose. En effet, fin 2010, un seul bovin acheté sur dix était testé pour le virus de la BVD (les chiffres de certaines provinces étaient encore plus révélateurs). Malgré une légère amélioration en 2012, les pourcentages d'animaux testés sont encore nettement insuffisants, surtout parmi les jeunes chez qui la présence du virus est pourtant la plus importante. Faut-il encore le rappeler, la mise en quarantaine de l'animal acheté, avant son introduction dans le troupeau, est elle aussi une mesure de biosécurité primordiale. Enfin, nous nous devons de couper les ailes à une idée toujours en circulation selon laquelle il y aurait en BVD, des animaux épidémiologiquement « moins dangereux » que d'autres. Cette fausse rumeur et le laxisme qui en découle mettent en danger l'état sanitaire et l'avenir économique de nos troupeaux.

Nous ne pouvons qu'insister sur les précautions indispensables au bon management d'une exploitation, à l'achat d'un animal, à savoir les tests dès l'introduction mais aussi par la suite et très logiquement, sur tout veau né d'une mère achetée ! C'est vrai aujourd'hui. Ce sera vrai demain !

Cette mesure s'impose tout naturellement si le secteur veut démarrer un plan de lutte qui soit cohérent, efficace et rapide contre la BVD... Voilà pourquoi, et pour placer la majorité de nos exploitations dans les meilleures conditions dès le départ, nous faisons appel à la collaboration active des éleveurs et des vétérinaires et les encourageons vivement à se montrer proactifs vis-à-vis de cette mesure lors d'un achat.

Vous souhaitez en parler avec nous ? La BVD et sa lutte seront, entre autres, au programme de nos Commissions d'accompagnement, dont le programme vous est présenté ci-contre. Vous y êtes toutes et tous bienvenu(e)s !

Bonne lecture,
Jean Detiffe, Président de l'Arsia

La photo du mois

De ses tournées en Wallonie, en quelques clics notre chauffeur nous fait partager les paysages qu'il traverse.

Commissions d'accompagnement

L'ARSIA vous invite à ses commissions d'accompagnement du printemps. C'est l'occasion de faire le point sur les nombreux sujets qui vous préoccupent toutes et tous, à titre individuel ou à titre collectif.

Ordre du jour

- Accueil des membres et des délégués
- Elections (délégués)
- Actualités sanitaires : Plan BVD - votre avis compte !
- Radioscopie du service Auto-contrôle
- Divers

Poste d'administrateur à pourvoir

Monsieur Joseph LAIXHAY (Zone SUD) accède à une retraite bien méritée et quittera son poste d'administrateur en juin 2013. Nous demandons aux délégués intéressés par ce mandat de nous faire parvenir leur candidature par écrit dès que possible et idéalement avant les Commissions d'Accompagnement.

Postes de délégués à pourvoir

Zone CENTRE		Zone EST		Zone OUEST		Zone SUD	
Dinant	8 postes	Verviers	6 postes	Tournai	4 postes	Bastogne	4 postes
Philippeville	3 postes	Waremme	1 poste	Thuin	7 postes	Marche	1 poste
Namur	4 postes	Liège	1 poste	Soignies	2 postes	Neufchateau	2 postes
Nivelle	4 postes	Huy	1 poste	Charleroi	1 poste	Virton	2 postes
				Ath	2 postes		

Intéressé ?

Envoyer votre candidature avant le 26 mars 2013 au siège de l'Arsia,

Allée des Artisans 2 à 5590 Ciney ou par mail à arsia@arsia.be

L'herpès virus bovin 4 ou BoHV-4, responsable de troubles de la reproduction ! Focus sur cette maladie bien présente en Wallonie

Etablir un diagnostic étiologique en cas d'avortement chez les bovins est un exercice difficile qui passe obligatoirement par des analyses en laboratoire. Toutefois, malgré la mise en oeuvre systématique d'un panel d'analyses étendu, un diagnostic de certitude ne peut être établi systématiquement.

Le panel d'analyses financé par l'AFSCA ne comprend pas le diagnostic direct du BoHV-4 car aucune méthode financièrement abordable et suffisamment standardisée n'était disponible jusqu'à présent. Dans le but d'améliorer ce diagnostic, nous avons entrepris d'investiguer l'implication d'agents pathogènes non recherchés jusqu'à présent mais qui sont pourtant reconnus comme responsables de troubles de la reproduction, à savoir le BoHV-4 et *Leptospira hardjo* (voir ARSIA Infos février 2013).

C'est ainsi qu'au cours de l'hiver 2011-2012, nous avons mené une étude sur 368 cas d'avortements afin d'évaluer le taux d'exposition des mères et le taux d'infection des fœtus par le BoHV-4 (abréviation de herpesvirus bovin de type 4) par sérologie et par PCR.

Pourquoi s'intéresser au BoHV-4 dans le cadre des avortements ?

Les données de la littérature montrent que ce virus peut être responsable de troubles de la reproduction, de métrites, de complications mortelles après chirurgie. Jusqu'il y a peu, le rôle du BoHV-4 comme cause d'avortements était contesté par certains.

En effet, le BoHV-4 est présent partout dans le monde sans être responsable de pathologies importantes. Les séroprévalences (circulation de la maladie) varient de 4,2% en Suisse à 70% au Congo. En outre, ce virus a été isolé de bétail apparemment sain, ce qui lui a valu d'être qualifié par d'aucuns de « virus passager ». Ceci explique probablement pourquoi il n'existe actuellement aucun vaccin contre ce virus.

En Belgique cependant et à l'ARSIA en particulier, le BoHV-4 est depuis longtemps suspecté d'être responsable d'avortements chez les bovins. Ainsi, en 1998 Czaplicki et al. ont démontré qu'un lien existait entre l'exposition des femelles au virus et la survenue d'un avortement. De même, Wellemans et al. ont observé 14,1% de mères positives vis à vis du BoHV-4 après avortement. Enfin, Deim et al. observent une destruction de cellules du placenta et une réaction immunitaire qui perturbe le rôle du placenta - et donc la gestation - sur des échantillons provenant d'avortements bovins où le virus a été isolé.

Par ailleurs, en France, l'implication du BoHV-4 dans les avortements bovins a été récemment soulignée. Lorsque ces informations sont mises en relation avec la démonstration de la présence du virus chez le fœtus, le BoHV-4 doit être considéré comme une cause probable d'avortements chez le bovin.

L'ARSIA a mené l'enquête...

L'objectif de l'étude menée en 2012 était de confirmer la présence et/ou le passage du BoHV-4 au niveau fœtal au moyen de tests de biologie moléculaire ainsi que l'intérêt d'inclure de manière systématique ces méthodes dans le panel d'analyses.

RÉSULTATS

Dans notre étude, 75.8% des mères avortées étaient positives vis à vis du BoHV-4.

La proportion de fœtus détectés comme infectés par le BoHV-4 était de 1.9 %. Ces fœtus provenaient tous de mères positives au moment de l'avortement.

Ces résultats confirment la présence du virus dans le cheptel bovin wallon et plaident pour son implication réelle dans les avortements bovins dans nos conditions.

L'association entre les résultats d'analyses et certains facteurs de risque a été envisagée. Grâce à la participation élevée d'éleveurs et de vétérinaires praticiens à l'enquête « Avortement » proposé par l'ARSIA, nous pouvons aujourd'hui mieux cerner cette pathologie et vous faire part de nos observations. Merci à eux pour ces précieuses informations utiles à tous les acteurs de l'élevage bovin.

1. Effet de l'âge

La positivité des mères avortées vis à vis du BoHV-4 diffère en fonction de l'âge des animaux. Plus les vaches sont âgées, plus la prévalence (nombre d'infectées) augmente.

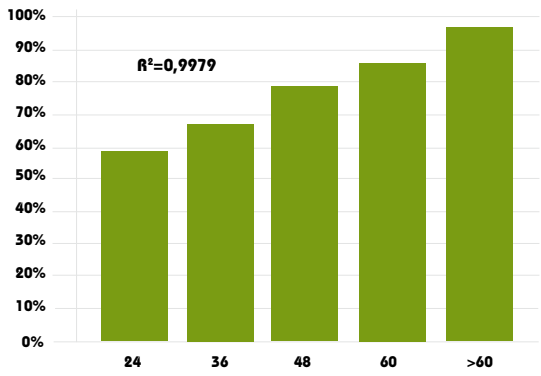

2. Effet de la race

Nous n'observons aucune différence significative en fonction de la race des fœtus. Apparemment, les bovins sont tous logés à la même enseigne qu'ils soient BBB, Holstein ou autres...

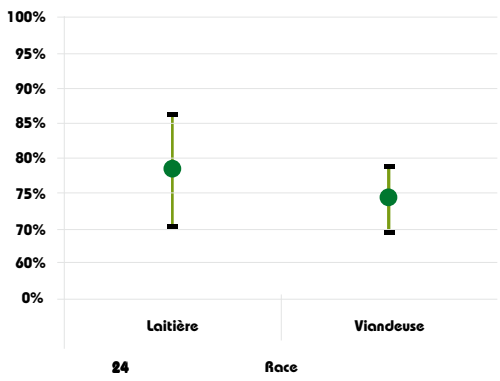

Que peut-on faire dans un troupeau où sévit le BoHV-4 ?

Sur les animaux malades (métrites post-partum), les traitements symptomatiques conventionnels (prostaglandines, injections intra-utérines d'antiseptiques ou d'antibiotiques) sont recommandés.

Par contre, en terme de traitements préventifs, les acteurs de terrain sont fort démunis vis à vis de ce virus puisqu'il n'existe aucun vaccin. Insistons d'emblée sur le fait que, contrairement à ce que l'on pourrait croire, la vaccination contre l'IBR (BoHV-1) est totalement INEFFICACE dans la mesure où elle n'induit AUCUNE PROTECTION CROISEE vis-à-vis du BoHV-4, ces 2 virus appartenant à 2 branches distinctes et très éloignées des herpès virus bovins.

Les animaux « naïfs » (ceux qui n'ont jamais rencontré le virus), c'est à dire généralement les animaux les plus jeunes, sont les plus sensibles et la période du vêlage semble être la plus à risque. Quand cela est possible, la séparation des génisses prêtes à vêler ou fraîchement vêlées (primipares) des femelles plus âgées (surtout les pluripares fraîchement vêlées), semble être un élément important pour le contrôle de la circulation virale.

Conclusions

Par rapport aux autres agents identifiés dans notre population, l'impact du BoHV-4 dans le cadre des avortements apparaît comme faible mais non négligeable. En effet, l'implication de ce virus a été démontrée chez 1.9 % des fœtus étudiés sans qu'aucun autre agent pathogène (Neospora caninum, BVDV, SBV, FCO, Coxiella burnetii, Listeria monocytogenes, Leptospira sp., Salmonella sp.) n'ait pu être mis en évidence chez ces derniers. Dans le cadre d'un avortement, le diagnostic du BoHV-4 ne peut donc se faire que sur l'avorton lui-même, idéalement en associant un test de recherche directe du virus lui-même et l'analyse de sang du fœtus.

De manière individuelle, on peut conclure qu'une mère positive n'est pas un bon indicateur de la présence de cette infection chez le fœtus. Elle reste cependant un signe de la présence ou du passage du BoHV-4 dans le troupeau.

Par contre, une mère négative au moment de l'avortement semble être un bon indicateur de l'absence de rôle du virus dans le processus abortif.

Sur base des résultats de cette étude, l'ASIA propose depuis janvier 2013 un « Protocole Avortement étendu » accessible gratuitement à tous les éleveurs cotisant à la mutuelle ARSIA et qui complètent le formulaire d'enquête épidémiologique associé (lire en page 3). Ce protocole permettra d'évaluer sur une plus longue période l'implication du BoHV-4 dans les avortements et d'affiner l'analyse des facteurs de risques associés à cette pathologie en Wallonie.

Dr Vét. Laurent Delooz
Pour toute info : 04 247 62 48
E-mail : laurent.delooz@arsia.be

Un avortement parmi vos bovins ? Saisissez les chances d'en connaître la cause !

Conseillé par votre vétérinaire, selon les échantillons transmis suite à un avortement (sang, placenta, avorton, lait de tank), voilà l'occasion de réaliser jusqu'à 11 analyses, en plus du protocole officiel et obligatoire requis par l'Afsca.

3 kits GRATUITS, hors prestations vétérinaires, le Kit « Sérum » et le Kit « Fœtus » (diagnostic individuel) et le Kit « Lait de tank » (diagnostic de troupeau) sont en effet à la disposition des éleveurs à la condition d'être cotisants à la caisse mutuelle libre de l'ARSIA et de compléter les volets A et B de l'enquête épidémiologique (Form45).

Depuis le 1er janvier 2013, nous relevons que 50% des dossiers du Protocole Avortement officiel ont été complétés par un des Kits proposés par l'Arsia. Pourquoi pas vous ?

Qui cherche, trouve

Voici les premiers résultats des maladies cherchées via le Kit « **Lait de tank** ». Nous communiquerons prochainement les résultats des kits « Fœtus » et « Sérum ».

BVD : 60% de troupeaux présentent une réaction négative (moins de 10% d'animaux positifs dans le troupeau). La probabilité d'une circulation virale dans ces troupeaux - à moins d'une introduction récente du virus ! - est très faible.

Leptospirose : 6% de troupeaux sont exposés, presque toujours avec une réaction faible, témoignant sans doute du caractère « clairsemé » et isolé de l'infection. Un troupeau a ainsi été diagnostiqué fortement positif, justifiant la mise en place de mesures spécifiques…

Fièvre Q : 2% sont fortement séropositifs et 70% des troupeaux doivent être surveillés. Bien que de nombreux cheptels (plus de 70%) soient exposés au germe responsable, *Coxiella burnetii*, très peu (2%) montrent une réaction très positive, compatible avec la circulation de la bactérie.

Salmonellose : 10% de troupeaux avec la signature d'une infection et/ou d'une vaccination consécutive au diagnostic…

L'interprétation judicieuse par le praticien de ces tests de troupeau doit permettre à l'éleveur et son vétérinaire de **réagir** et prendre les dispositions nécessaires : bilan approfondi, biosécurité globale, traitement... **Ce diagnostic ne coûte rien et cela vaut la peine d'y penser.**

En pratique,

- Pour faire enlever gratuitement un avorton pour l'autopsie, contacter le service de ramassage de l'ARSIA par tél. 083 23 05 18 ou par fax. 083 23 05 19.
- Le document « Form45 » est disponible dans nos dispatchings ou par tél. (083 23 05 18) ou encore sur notre site www.arsia.be - Téléchargement > documents > protocole avortement > demande d'analyses.

Parlez-en avec votre vétérinaire!

Plus d'infos sur les 3 kits ?

Contacter le Dr Laurent Delooz
Tél. : 04/239 95 00

Pacage en France

Vos animaux pâturent au-delà de nos frontières, en France... ?
Voici comment procéder.

1. Introduisez une demande auprès de l'ARSIA pour préparer un dossier relatif au pacage frontalier avec la France (Formulaire P-03 ou par mail à l'adresse pacage@arsia.be).

2. L'ARSIA vous fournit en retour un dossier à transmettre complet à l'UPC.

Il comprend :

- la lettre de demande
- la déclaration de principe (à signer)
- la liste des bovins partant au pacage (fournie par l'ARSIA)
- l'attestation (à compléter par le Vétérinaire et l'éleveur).

3. L'UPC vise l'attestation et vous délivre l'autorisation et transmet le dossier complet par voie électronique à l'ARSIA.

4. L'ARSIA transmet le dossier par voie électronique vers la France.

5. Les étapes 1 à 4 sont respectées ? Vos bovins peuvent partir au pacage...

Quelques précisions : Les documents doivent accompagner le transport tant à l'aller qu'au retour.

Les dates de départ et de retour sont inscrites (le jour du déplacement) par l'éleveur dans le tableau reprenant la liste des bovins pouvant participer au pacage.

D'autres info complètes sont disponibles sur le site www.afsca.be
N'hésitez pas à contacter l'Arsia pour toute autre information utile !

Rétribution, Cotisations, en 2013

Nous voici à la période d'envoi du courrier des «redevances» Arsia... quelles sont-elles, petit rappel.

1 La première, la RETRIBUTION LEGALE, calculée par troupeau et par bovin, est due obligatoirement au moment de l'édition de l'inventaire annuel pour tout troupeau bovin actif enregistré sur Sanitrace. Elle couvre l'année civile en cours.

Montant :

- par troupeau : 13,00 €
- par bovin : 1,25 €
- par veau d'engraissement : 0,30 €

2 Vient ensuite la COTISATION LIBRE de MEMBRE, calculée par troupeau. Elle vous rend de plein droit MEMBRE ADHERENT de l'ARSIA, en vertu de nos statuts. Elle couvre la période du 01/07/2013 au 30/06/2014.

Montant par troupeau : 2,50 €

3 Enfin, la COTISATION LIBRE MUTUELLE, calculée par bovin.

Pour adhérer à la cotisation libre Mutuelle, il faut être Membre adhérent Arsia.

Elle vous permet de bénéficier pendant 1 an, également du 01/07/2013 au 30/06/2014, d'une tarification avantageuse sur nos prestations sanitaires et les analyses de laboratoire. Elle donne ainsi accès aux plans de lutte Paratuberculose, BVD, Néosporose, Salmonellose, Avortements,... et à nos services de ramassage de cadavres pour autopsie, de blanchissage, ...

Montant par bovin : 0,63 €

Exemples de la tarification avantageuse pour les Membres cotisant à la Mutuelle de l'Arsia

Autopsie d'un bovin sous 300 kgs: 15,75 € au lieu de 55,13 €

Antibiogramme : 6,28 € au lieu de 18,90 €

Analyse IBR : 3,94 € au lieu de 6,84 €

Anticorps sur le lait : 3,94 € au lieu de 6,84 €

Les remises sont **automatiquement déduites** sur les factures.

... Consultez notre tarif sur notre site www.arsia.be (onglets « A propos » - « tarifs généraux »)

Attention, sans avis contraire de votre part avant le 30/06/2013, la cotisation libre MEMBRE ainsi que la cotisation libre de type MUTUELLE vous seront automatiquement portées en compte !

Kit Achat
Le bilan après 18 mois

C'est en juillet 2011 que l'Arsia a lancé avec l'aide financière du Fonds sanitaire, le « Kit Achat ». Quelles en sont les premières tendances ? Economique et adapté, il encourage les éleveurs à tester 4 maladies de troupeaux, la BVD, la néosporose, la paratuberculose, et l'IBR, 4 maladies qui s'achètent !

Le principe du Kit

Quelques points forts :

BVD ? 1 animal sur 150 est positif à l'achat.

Néosporose ? 1ère cause d'avortement en Wallonie.

Paratuberculose ? au moins 1/3 des troupeaux sont infectés.

IBR ? introduire un animal gE positif risque de rompre l'équilibre obtenu grâce à la vaccination ou faire perdre son statut indemne.

Ces 4 maladies sont donc testées dans le « Kit Achat », proposé par l'Arsia dans un souci de prévention et de lutte. Rappelons en outre que la BVD, la paratuberculose et la néosporose sont des **maladies dites à vice rédhibitoire**. L'éleveur a dès lors tout intérêt à connaître le statut de l'animal. Positif pour l'une de ces maladies, il sera obligatoirement repris par le vendeur.

Comme le montre le tableau 1, avec un nombre de « Kits Achat » multiplié par 4 en 2012, la formule rencontre un franc succès... mais **plus d'achats pourraient et devraient être testés** !

riode en Wallonie (111 652 achats précisément).

De plus, par rapport au nombre d'échantillons confiés à l'Arsia dans le cadre d'un contrôle brucellose obligatoire à l'achat, on constate que près de 23 000 animaux supplémentaires auraient pu, avec le même prélèvement de sang, être testés via le Kit Achat. Autrement exprimé, moins d'une prise de sang sur deux envoyées vers nos labos a été testée pour les 4 maladies du Kit. Quel dommage, pour quelques 9 € de plus ...

« Peut mieux faire »

Surtout au vu des résultats positifs constatés !... Les résultats repris dans le tableau 2 en attestent.

Maladies	% positifs en 2011	% positifs en 2012
BVD	0,50 %	0,66%
Paratuberculose	0,9 %	0,83%
Néosporose	11.60%	8,05%
IBR gE*	6.60%	4,56%
IBR gB**	15,19%	10,19%

Tableau 2 : Circulation observée des 4 maladies dans le cadre des analyses Kit à l'achat, en 2011 et 2012.

** gE: le test identifie le porteur du virus de l'IBR*
*** gB: le test identifie l'animal vacciné contre l'IBR*

La maladie la plus observée est la **néosporose**, avec des taux respectifs en 2011 et 2012 de près de 12 et 8 %. Signalons également que la proportion d'animaux positifs est plus importante quand il s'agit d'animaux achetés en Belgique (8,44 %) que lorsqu'il s'agit d'animaux importés (5,19 %).

Kits Achats en 2011	Kits Achats en 2012	Echantillons brucellose 2012 (Achats)
4 632	17 282	40 289

Tableau 1 : répartition mensuelle du nombre de «kit Achat» réalisés en 2011 et 2012

En effet, les 17 282 demandes de Kit Achat en 2012 représentent seulement 15,3 % de tous les achats enregistrés sur la même pé-

Pour **l'IBR** : lutte obligatoire oblige, mais aussi préoccupation pour l'acheteur de ne pas perdre son précieux statut IBR, le nombre de cas positifs observés, via le Kit Achat, diminue de mois en mois.

En ce qui concerne la **BVD**, nous épinglons ci-dessous des **résultats interpellants**, transmis par nos homologues de la DGZ :

Age des animaux testés	BVD Ag : % de cas positifs
Veau de 0 à 3 mois	**2,90%**
Veau de 4 à 6 mois	**1,30%**
6 à 12 mois	**1,60%**
1 à 2 ans	**1,30%**
2 à 5 ans	0,70%
Plus de 5 ans	0,40%

Près de 3% « BVD positifs » pour les veaux de 0 à 3 mois ! Et les valeurs des tranches d'âges suivantes, restent hautes elles aussi, plus élevées en tout cas qu'après l'âge d'1 an... Or « traditionnellement », les acheteurs testent peu les jeunes animaux.

Introduire dans son élevage un IPI (Infecté Permanent Immunotolérant), le risque est bien là, les chiffres en attestent !

Une conclusion, une seule

Les maladies circulent dans nos élevages, à tout âge, à toute saison. L'Arsia recommande à tout éleveur, une fois de plus, de **tester ces 4 maladies durant toute l'année, lors d'achats**, en ayant recours au « Kit Achat ».

Enfin, l'Arsia conseille vivement **de contrôler la brucellose en plus de ce Kit**.

Kit Achat : une question, une info ?
N'hésitez pas à contacter l'Arsia
Tél. : 083/ 23 05 18
E-mail: arsia@arsia.be

Rentabilisons nos exploitations porcines en améliorant la biosécurité ! (13ème partie)

La biosécurité et la lutte contre le PRRS

Le PRRS ou « maladie bleue » est à l'origine de troubles reproducteurs et respiratoires en porcherie et d'une immunité amoindrie. En conséquence, beaucoup de retours en chaleurs, d'avortements tardifs, de porcelets mort-nés, une hausse du taux de mortalité en maternité et/ou en post-sevrage. Mais surtout, des retards de croissance et une augmentation de l'indice de consommation en post-sevrage/engraissement.

N'hésitez pas à investir dans la biosécurité externe. Si votre exploitation est indemne de PRRS, faites tout pour le rester !

Deux principales mesures consistent à ne pas introduire dans le troupeau des porcs infectés ni de la semence contaminée par le virus du PRRS.

Attention aussi au risque de contamination des porcs pendant leur transport. Ainsi, par exemple, en période de grand froid, le risque est grand de contaminer des porcs transportés dans un camion qui n'a pu être nettoyé/désinfecté après un transport d'animaux contaminés. Un autre risque est pris lorsqu'un camion, partiellement rempli de porcs issus d'un troupeau infecté,

stationne dans la cour d'une ferme : par l'air, le virus excrété par ces porcs peut s'introduire dans la porcherie via les entrées d'air.

En cas d'infection d'un troupeau par le PRRS, il n'y a pas de remède miracle ... mais Il importe a nouveau d'appliquer des mesures de biosécurité externe et interne. L'objectif premier est d'éviter l'introduction de nouvelles souches virales dans l'exploitation : en effet, celles-ci pourraient encore aggraver la situation. L'objectif second est de limiter la propagation du virus dans les différents compartiments de l'exploitation et d'arriver à son éradication.

Dans certains cas, la vaccination avec un vaccin à virus vivant atténué peut être utile. Toujours associée avec les mesures de biosécurité évoquées précédemment, nous vous invitons à les parcourir via le site internet de l'ARSIA ou du CPL Animal.

P. Thilmant, DMV
Services Agricoles de la Province de Liège
pierre.thilmant@provincedeliege.be
Tel : 04 / 387 48 38

Avec le soutien de
Province de Liège Agriculture
Wallonie

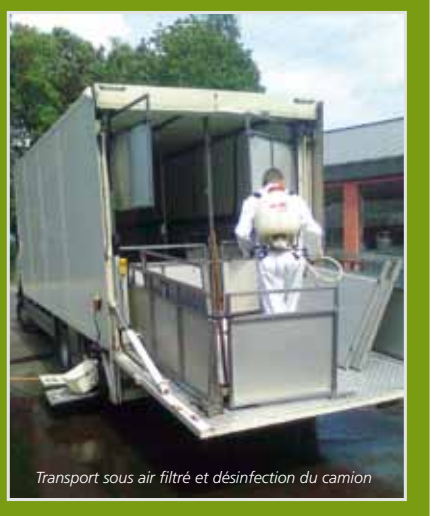
Transport sous air filtré et désinfection du camion